



■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Culture et patrimoine historique »

Conseil municipal du 16 mai 2022  
Séance du 27 avril 2022

## 23 Conservatoire Municipal de Musique et de Danse (CMMD) - demande de renouvellement de classement de l'établissement auprès du Ministère de la Culture

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, Mme HAMADOUCHE, MM N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, KA, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme SAKHO

Pouvoir à :

Mme TALL

Mme SOW

Pouvoir à :

M. AÏT MESSAOUD

Mme SENET

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

Mme JACQUEMART

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS, Mmes JAJAN, MEHADJI, M. NACHITE **4**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **35**
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ZAHRAOUI **1**

■ **Date de la convocation : 10/05/2022**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Yesim SAVAS, maire-adjointe, expose :

Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique peuvent faire l'objet d'un classement, non obligatoire, par le ministère de la culture.

Le conservatoire de Creil a bénéficié de l'agrément du ministère de la culture en 1981/1982. Par la suite, cet agrément s'est modifié en un classement dans la catégorie des Conservatoires à Rayonnement Communal (CRC).

Par arrêté du 3 mai 2017, le Ministère de la Culture et de la Communication a renouvelé le classement du conservatoire de Creil dans la catégorie des CRC pour une durée de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

La validité de ce classement arrivant à échéance en octobre 2022, et afin qu'il soit prolongé au-delà de cette date, il est nécessaire que la ville de Creil demande le renouvellement du classement en adressant au Préfet de région un dossier comprenant un questionnaire, le projet d'établissement et la présente délibération.

Il vous est donc demandé de solliciter le renouvellement de classement en Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse (CMMD) de Creil.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
 Vu l'article L216-2 du code de l'éducation,  
 Vu le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,  
 Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,  
 Vu l'arrêté du 3 mai 2017 portant renouvellement de classement du Conservatoire à Rayonnement Communal de Creil,  
 Vu l'arrêté du 13 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,  
 Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 27 avril 2022,  
 Considérant, que la validité de ce classement arrive à échéance en octobre 2022, il est nécessaire que la ville de Creil demande le renouvellement du classement par cette présente délibération,  
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **34**                      Pour : **34**                      Contre : **0**                      Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : de solliciter le renouvellement de classement en Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse (CMMD) de Creil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **17 MAI 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :  
 Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **19 MAI 2022** Maire de Creil  
 et publication ou notification le **19 MAI 2022** Président de l'ACSO  
 affiché le **17 MAI 2022**  
 CREIL, le **19 MAI 2022**

  


Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

